

# CALENDRIER PREVISIONNEL DES REUNIONS DES COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES (C.A.P.) et DES COMMISSIONS CONSULTATIVES PARITAIRES (C.C.P.)

## Année 2025

	DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS A INSTRUIRE EN C.A.P. ET EN C.C.P. <sup>(1)</sup>	DATE DE LA REUNION DES C.A.P. A - B ET C ET DE LA C.C.P.
1 <sup>ère</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire	Mardi 10 décembre 2024	<b>Mardi 21 janvier 2025 (après-midi)</b>
2 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire	Mardi 18 février 2025	<b>Lundi 31 mars 2025</b>
3 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire	Lundi 5 mai 2025	<b>Lundi 16 juin 2025</b>
4 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire	Mardi 05 août 2025	<b>Mardi 16 septembre 2025 (après-midi)</b>
5 <sup>ème</sup> réunion des Commissions Administratives Paritaires et de la Commission Consultative Paritaire	Lundi 20 octobre 2025	<b>Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 (après-midi)</b>

(1) Tous les dossiers reçus après la date limite seront examinés à l'ordre du jour des prochaines C.A.P. et C.C.P.  
Il est important de respecter les délais de saisine.

N.B. : Les dates des C.A.P. et de la C.C.P. sont susceptibles d'être modifiées.

**L'AVIS DES C.A.P. ET C.C.P. DOIT TOUJOURS ETRE PREALABLE A LA DECISION.**